

Leçon 3.

Droits et devoirs des citoyens français.

I. Qui est citoyen français ?

Pour être citoyen français, il faut avoir 18 ans et être de nationalité française.

La nationalité française s'obtient par :

- **le droit du sang** : au moins l'un des parents est de nationalité française.
- **le droit du sol** : il faut être né en France et avoir vécu au moins 5 ans en France (depuis l'âge de 11 ans si on demande la nationalité à 16 ou 18 ans ou depuis l'âge de 8 ans si on demande la nationalité à 13 ans).
- **mariage** : il faut être marié depuis 4 ans ou plus.
- **naturalisation** : il faut vivre en France depuis au moins 5 ans, avoir une connaissance suffisante de la langue française et signer la charte des droits et devoirs du citoyen.

II. Droits et devoirs des citoyens français et démocratie.

Les citoyens disposent de nombreux droits. Parmi eux, il y a le **droit à l'éducation**. Il est important pour la démocratie car il permet de **former le futur citoyen à l'exercice de sa citoyenneté**. Le **droit d'avoir sa propre opinion** est essentiel. Associé au droit **de se réunir et de s'associer**, il permet l'existence de plusieurs courants et partis politiques et le **pluralisme** est une des caractéristiques de la démocratie. Le **droit de s'exprimer** permet l'existence de **plusieurs médias** qui diffusent les **différents points de vue**. Le **droit de vote et celui d'être candidat** permettent au citoyen de **s'impliquer pleinement dans la vie de la démocratie** en choisissant ses représentants ou en étant représentant du peuple.

Cependant, les devoirs du citoyen sont tout aussi importants pour la démocratie. Le **respect des lois** permet aux citoyens de **vivre ensemble**, dans une société organisée et dans le respect des droits, de la sécurité et de la liberté de chacun. Le **civisme et la civilité** permettent de **bonnes relations entre les citoyens**, et concourent ainsi au bon fonctionnement de la démocratie. Le **paiement des impôts** assurent le **développement des services publics** tels que les écoles, les hôpitaux, la police, l'armée qui garantissent l'accès de tous les citoyens à l'éducation, la santé et la sécurité. Les citoyens participent également à la défense du pays à travers la **JDC (journée « défense et citoyenneté »)** et, si la situation l'exigeait, ils pourraient à nouveau être convoqués pour le service militaire. Enfin, les citoyens ont un **rôle judiciaire** au sein de la démocratie. En effet, chacun peut, à partir de ses 23 ans, être convoqué comme juré en cours d'assises.

Citoyen : Personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers).

Civisme : Ensemble des qualités propres au citoyen ; Dévouement envers la collectivité, l'État et participation régulière à ses activités, notamment par l'exercice du droit de vote.